

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

Séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré du 21 mai 2020 à 19 h 30, sous la présidence de Madame Barbara Paillé. Cette séance a été tenue par conférence vidéo tel qu'autorisé par l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

21 mai 2020

Les administrateurs suivants étaient présents et formaient quorum:

Mme Barbara Paillé, Sainte-Angèle-de-Prémont, présidente
M. Jonathan Lacourse, Maskinongé
Mme Josée Bellemare, Sainte-Ursule
M. André Clément, Saint-Justin
Mme Isabelle Bouchard, Saint-Léon-le-Grand
Mme Sylvie Noël, Louiseville

Étaient aussi présents :

M. Mario Paillé, secrétaire-trésorier
M. Francis Morel-Benoit, responsable des opérations

Était absent :

M. Gaétan Beauclair, Yamachiche

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la présidente d'assemblée déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2020
4. Dépôt et adoption de la correspondance
5. Présentation des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
6. Approbation du paiement des comptes
7. Dépôt des résultats financiers au 30 avril 2020
8. Consommation hebdomadaire
9. Suivi des nappes de la Régie
10. Pluviométrie
11. Information sur les opérations et équipements

- 11.1 Rapport d'activités de Francis Morel-Benoît
- 11.2 Recherche en eau – Dépôt et adoption du rapport « Évaluation du potentiel aquifère du forage FE-09 »
- 11.3 Recherche en eau - Réalisation de forages exploratoires, secteur rang Waterloo
- 11.4 Télémétrie – Lien de fibre optique
- 11.5 Réhabilitation du Puits SA-24
- 11.6 Covid-19
- 11.7 Achat d'une débroussailleuse
- 11.8 Asphalte pour les chambres de vannes
- 12. Organisme des Bassins Versants – Rivière du Loup – Yamachiche et Maskinongé
- 13. Varia
 - 13.1 Dossier Yamachiche – Choix de l'expert commun
 - 13.2 Projet de télémétrie phase 2 – Décompte no. 4 et no. 5
 - 13.3 Remboursement du forfait cellulaire du secrétaire-trésorier
 - 13.4 Entente avec ELPC
 - 13.5 Ponceau du MTQ – Route Barthélemy
- 14. Période de questions
- 15. Levée de l'assemblée

2020-05-076

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour ci-dessus, en laissant le varia ouvert.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2020

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu au préalable copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

POUR CE MOTIF :

2020-05-077

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2020.

4. DÉPÔT ET ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 16 avril 2020 et résume les communications ayant un intérêt public.

2020-05-078

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer cette liste de correspondance aux archives de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré.

5. PRÉSENTATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses autorisées par le trésorier dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir pour la période se terminant le 19 mai 2020;

POUR CE MOTIF :

2020-05-079 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer aux archives de la Régie la liste des comptes payés dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir.

6. APPROBATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 19 mai 2020;

POUR CE MOTIF :

2020-05-080 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Isabelle Bouchard et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver et d'acquitter tous les comptes présentés pour une somme de quatre cent un mille cent-six et vingt (401 106,20 \$) pour l'administration.

Je soussigné, trésorier de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles aux différents postes budgétaires pour les comptes présentés à la présente réunion.

En foi de quoi, j'ai donné le présent certificat, ce 21 mai 2020.

Mario Paillé, trésorier

7. DÉPÔT DES RÉSULTATS FINANCIERS AU 30 AVRIL 2020

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Paillé dépose aux membres le suivi budgétaire au 30 avril 2020 préparé en date du 11 mai 2020;

POUR CE MOTIF :

2020-05-081 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer aux archives de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré le suivi budgétaire au 30 avril 2020.

8. CONSOMMATION HEBDOMADAIRE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 19 mai 2020 sur le suivi des consommations hebdomadaires.

9. SUIVI DES NAPPES DE LA RÉGIE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 10 mai 2020 sur le suivi des nappes de la Régie et en explique le contenu aux membres.

10. PLUVIOMÉTRIE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 8 mai 2020 relativement à la pluviométrie.

11. INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS ET ÉQUIPEMENTS

11.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE FRANCIS MOREL-BENOÎT

Rapport de Monsieur Francis Morel Benoit sur les activités d'opération et d'entretien des équipements de la Régie :

- Nous avons acheté divers outils pour le travail de Mathieu;
- Évolution du dossier de télémétrie phase 2;
- Alarme Diamond est venu raccorder les alarmes de portes, d'intrusion, de niveau d'eau et de feu dans tous les puits afin de les recevoir par le nouveau système de télémétrie;
- Le drainage de notre réseau débutera la semaine prochaine;
- Nous avons installé des plastiques souples dans les camions;

11.2 RECHERCHE EN EAU – DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT « ÉVALUATION DU POTENTIEL AQUIFÈRE DU FORAGE FE-09 »

CONSIDÉRANT QUE M. Yves Leblanc, hydrogéologue, avait été mandaté pour procéder à l'évaluation du potentiel aquifère du forage FE-09;

CONSIDÉRANT QUE M. Leblanc a déposé et présenté son rapport final « Évaluation du potentiel aquifère du forage FE-09 » au conseil de la Régie;

POUR CES MOTIFS :

2020-05-082

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le dépôt du rapport « Évaluation du potentiel aquifère du forage FE-09 » et qu'il soit déposé aux archives de la Régie.

11.3 RECHERCHE EN EAU - RÉALISATION DE FORAGES EXPLORATOIRES, SECTEUR RANG WATERLOO

CONSIDÉRANT QUE M. Yves Leblanc, hydrogéologue de la firme Richelieu Hydrogéologie inc., avait été mandaté pour procéder à l'évaluation du potentiel aquifère du forage FE-09;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de cette évaluation sont concluants et valent la peine de poursuivre le processus;

CONSIDÉRANT QUE M. Leblanc recommande de réaliser des travaux de caractérisation additionnels sur le site du puits FE-09, comprenant l'aménagement de trois piézomètres et d'un puits d'essai de grand diamètre, la réalisation d'essais de pompage de longue durée et l'échantillonnage d'eau souterraine;

CONSIDÉRANT QUE pour la Régie, il est logique et avantageux et de poursuivre le processus avec le même hydrogéologue;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de gestion contractuelle de la Régie prévoit, sous réserve de l'article 11, que tout contrat visé à l'un des paragraphes du premier alinéa de l'article 935 C.M., comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M., peut être conclu de gré à gré par la Régie.

CONSIDÉRANT QUE M. Leblanc dépose une proposition de services professionnels au conseil pour la réalisation de forages exploratoires du secteur rang Waterloo pour la somme de 29 560,00 \$ plus taxes;

POUR CES MOTIFS :

2020-05-083

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Clément et résolu d'octroyer le contrat à M, Yves Leblanc, hydrogéologue de la firme Richelieu Hydrogéologie inc. pour la réalisation de forages exploratoires du secteur rang Waterloo.

Madame Barbara Paillé, présidente de la Régie, demande le vote enregistré sur cette résolution :

Nom	Titre	Municipalité	Voix	Pour	Contre
Sylvie Noël	Représentante	Louiseville	4	X	
Jonathan Lacourse	Vice-Président	Maskinongé	1	X	
Josée Bellemare	Représentante	Ste-Ursule	1	X	
Isabelle Bouchard	Représentante	St-Léon-le-Grand	1	X	
Gaétan Beauclair	Représentant	Yamachiche	1		Absent
André Clément	Représentant	St-Justin	1	X	
Barbara Paillé	Présidente	Ste-Angèle-de-Prémont	1	X	

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

11.4 TÉLÉMÉTRIE – LIEN DE FIBRE OPTIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Régie possède un lien MPLS de 1 Mbps avec Sogetel entre son usine de Sainte-Angèle et son bureau au coût de 128,00 \$ par mois;

CONSIDÉRANT QUE pour la nouvelle télémétrie, le lien actuel ne fournit pas des performances optimales;

CONSIDÉRANT QUE Sogetel dépose une offre de service à 2 options pour un lien EVPL par fibre optique pour un contrat de 5 ans :

- 30 Mbps : 199,95 \$ par mois
- 100 Mbps : 299,95 \$ par mois
- Frais d'activation : 99,95 \$

POUR CES MOTIFS :

2020-05-084

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de service de Sogetel pour un lien de 30 Mbps au coût de 199,95 \$ par mois mais pour un contrat de 3 ans plutôt que 5 ans et autorise M. Mario Paillé, secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Régie les documents relatifs à ce contrat.

11.5 RÉHABILITATION DU PUIT SA-24

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2019-09-121, le conseil d'administration avait résolu de procéder à la réhabilitation du Puits SA-24;

CONSIDÉRANT QUE par cette même résolution, la firme Akifer avait été mandatée pour la rédaction des devis permettant d'aller en appel d'offres sur invitations pour les services d'un puisatier;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'appel d'offres sur invitations à l'automne 2019 avait permis d'obtenir qu'une seule soumission et que le conseil d'administration avait alors décider de ne pas octroyer le contrat (Résolution 2019-11-159);

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2020-03-043, le conseil de la Régie avait à nouveau autorisé l'ouverture du processus d'appel d'offres sur invitations pour recourir aux services d'un puisatier pour la réhabilitation du Puits SA-24;

CONSIDÉRANT les soumissions suivantes reçues :

- Samson & frères : 37 060,00 \$ plus taxes
- Les forages LBM : 26 000,00 \$ plus taxes
- R.J. Lévesque et fils : 20 795,00 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT la recommandation de Mme Gaëlle Carrier, hydrogéologue de la firme Akifer d'octroyer le contrat à l'entreprise R.J. Lévesque et fils.

POUR CES MOTIFS :

2020-05-085

IL EST PROPOSÉ par Madame Isabelle Bouchard et résolu à l'unanimité des membres présents d'octroyer le contrat à l'entreprise R.J. Lévesque et fils au coût de 20 795,00 \$ plus taxes pour la réhabilitation du Puits SA-24.

11.6 COVID-19

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2020-03-052, la Régie avait retenu les services de Monsieur David Armstrong à titre d'opérateur de remplacement pour un poste temporaire, sur appel pour les mois d'avril, mai et juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2020-04-066, il avait été résolu que du vendredi 17 avril 2020 jusqu'au jeudi 21 mai 2020, Monsieur David Armstrong soit rémunéré 20 heures par semaine, soit l'équivalent de 4 heures par jour, à raison de 5 jours, qui peuvent être travaillés de semaine et de fin de semaine, à 30,00 \$ de l'heure pour demeurer disponible pour dépanner la Régie au besoin;

CONSIDÉRANT QUE les opérateurs de la Régie sont tous de retour au travail;

POUR CES MOTIFS :

2020-05-086 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Régie cesse de rémunérer Monsieur David Armstrong afin qu'il demeure disponible pour dépanner la Régie au besoin;

QUE la Régie recourra aux services de Monsieur David Armstrong au besoin dans le futur selon les conditions établies par la résolution 2020-03-052.

11.7 ACHAT D'UNE DÉBROUSSAILLEUSE

CONSIDÉRANT QUE le débroussaillage de tous nos terrains a été fait l'an dernier;

CONSIDÉRANT QU'il serait préférable de le refaire une fois ou deux par année pour éviter les grosses repousses;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Régie avait prévu une somme de 2 500 \$ au budget 2020 pour l'achat d'une débroussailleuse de 48 pouces;

CONSIDÉRANT les soumissions ci-dessous reçues :

- Équipements G. Gagnon : 1 400,00 \$ plus taxes
- Les entreprises A. Laporte : 1 975,00 \$ plus taxes

POUR CES MOTIFS :

2020-05-087 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'achat d'une débroussailleuse de 48 pouces chez les Équipements G. Gagnon.

11.8 ASPHALTE POUR LES CHAMBRES DE VANNES

CONSIDÉRANT QU'une somme de 30 000 \$ avait été prévue au budget 2020 pour le pavage des chambres de vannes;

CONSIDÉRANT deux entreprises avaient été invitées à soumissionner mais qu'une seule a déposé une soumission :

- Pavage Gravel : 31 524,00 \$ plus taxes

POUR CES MOTIFS :

2020-05-088

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le pavage des chambres de vannes par l'entreprise Pavage Gravel au coût de 31 524,00 \$ plus taxes.

CONSIDÉRANT QUE 5 gros blocs de béton de 8 pieds de long doivent être installés près de la chambre 201;

CONSIDÉRANT QUE Béton Bellemare dépose une soumission au coût de 1080,00\$ plus taxes pour 5 blocs de béton;

POUR CES MOTIFS :

2020-05-089

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'achat des blocs de béton chez Béton Bellemare au coût de 1080,00\$ plus taxes.

12. ORGANISMES DES BASSINS VERSANTS – RIVIÈRE DU LOUP-YAMACHICHE ET MASKINONGÉ

Aucun développement.

13. VARIA

13.1 DOSSIER YAMACHICHE – CHOIX DE L'EXPERT COMMUN

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2019-10-143, le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré avait approuvé l'embauche d'un ingénieur indépendant expert en analyse et modulation de réseaux d'aqueduc conjointement avec la Municipalité de Yamachiche;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires de cet ingénieur seront payés de moitié avec la municipalité de Yamachiche;

CONSIDÉRANT QUE deux ingénieurs ont déposé une offre de service pour ce mandat :

- M. Michel Cossette, ing.
Firme EMS 190,00 \$/heure
- M. Louis-Philippe Leduc, ing.
Firme Groupe Tanguay et associés 125,00 \$/heure

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Régie auraient souhaité que les offres de services soient sous forme d'un montant forfaitaire;

POUR CES MOTIFS :

2020-05-090 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Clément et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie privilégie l'offre de Monsieur Louis-Philippe Leduc de la firme Groupe Tanguay et associés;

QUE le conseil d'administration de la Régie, si possible, souhaite obtenir de l'ingénieur retenu un estimé du nombre d'heures nécessaires à la réalisation de ce mandat afin de lui octroyer un budget maximal à respecter conjointement avec la municipalité de Yamachiche;

QUE tous dépassements de ce budget devraient au préalable avoir été approuvés par les deux parties.

13.2 PROJET DE TÉLÉMÉTRIE PHASE 2 – DÉCOMPTE NO. 4 et NO. 5

CONSIDÉRANT QUE la firme Deric Construction soumet le décompte no. 4 pour les travaux de la phase 2 de la télémétrie au montant de 319 008,20 \$ incluant les taxes et la retenue de 10 %;

CONSIDÉRANT QUE la firme Deric Construction soumet le décompte no. 5 pour les travaux de la phase 2 de la télémétrie au montant de 26 138,42 \$ incluant les taxes et la retenue de 10 %;

CONSIDÉRANT QUE M. Stéphane Vachon, ingénieur de la firme Stantec recommande de procéder au paiement de la somme de 345 146,62 \$ à Deric Construction pour les décomptes no. 4 et no. 5;

POUR CES MOTIFS :

2020-05-091 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la dépense et de procéder au paiement de la somme de 345 146,62 \$ à la firme Deric Construction.

13.3 REMBOURSEMENT DU FORFAIT CELLULAIRE DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier a fait transférer les appels de la Régie sur son téléphone cellulaire en raison du télétravail et de l'absence du personnel au bureau de la Régie à cause de la Covid-19;

POUR CE MOTIF :

2020-05-092 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité des membres présents que la Régie rembourse la facture du mois d'avril du forfait cellulaire de M. Paillé au coût de 58,02 \$.

13.4 ENTENTE AVEC ELPC

CONSIDÉRANT QUE la Régie a une entente de location signée le 14 août 2014 avec la compagnie ELPC pour l'installation d'une tour de télécommunication sur sa propriété en échange de la fourniture du service internet;

CONSIDÉRANT QUE pour son projet de télémétrie, la Régie avait fait la demande par courriel le 1^{er} septembre 2017 à la compagnie ELPC de procéder à une étude de charge sur sa tour, et dans l'éventualité où l'étude confirme que la charge est acceptable, l'autorisation d'installer des équipements (antennes) sur cette tour;

CONSIDÉRANT QUE, le 1^{er} septembre 2017, M. Marc-André Forest, président de ELPC a répondu par courriel à la Régie qu'il confirme la possibilité pour la Régie d'installer une antenne sur sa tour pour sa télémétrie;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle entente doit être conclue entre les deux parties;

CONSIDÉRANT QUE le 23 avril 2018, il y a eu une rencontre entre les représentants de la Régie et M. Forest pour discuter des bases d'une nouvelle entente;

CONSIDÉRANT QUE M. Forest avait alors affirmé que ses avocats allaient s'occuper de préparer l'entente;

CONSIDÉRANT QUE M. Forest n'est jamais revenu avec un projet d'entente à la Régie;

CONSIDÉRANT QUE M. Forest a été relancé à plusieurs reprises par courriel, par téléphone et même en personne depuis ce temps sans jamais avoir obtenu de proposition d'entente;

POUR CES MOTIFS :

2020-05-093

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on demande conseil à nos procureurs dans ce dossier.

13.5 PONCEAU DU MTQ – ROUTE BARTHÉLEMY

CONSIDÉRANT QUE le cartographe de la MRC de Maskinongé est en mesure d'aider la Régie dans la localisation du nouvel emplacement de la conduite de contournement du ponceau du MTQ de la route Barthélemy;

CONSIDÉRANT QUE le tarif horaire est le même que celui offert aux municipalités;

POUR CES MOTIFS :

2020-05-094

IL EST PROPOSÉ par Madame Isabelle Bouchard et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on requière aux services du cartographe de la MRC de Maskinongé dans le dossier du ponceau de la route Barthélemy.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est mentionnée.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

POUR CE MOTIF :

2020-05-095

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité des membres présents que la présente assemblée soit levée à 20 h 30.

Présidente

Secrétaire Trésorier

